



Retracting contract with a tenants' office

Par **cissou76**, le **18/11/2010** à **19:13**

Bonjour,

J'ai signé un contrat avec un office des locataires et j'ai versé deux chèques afin d'obtenir des listes d'appartements.

Moins de 24h après la signature de ce contrat, un organisme où ma société cote, m'a appelée pour me proposer un appartement et après l'avoir visité, j'ai accepté de le louer.

Je suis retournée voir l'office des locataires afin de faire annuler le contrat sachant que je n'ai téléphoné à aucun propriétaire cité dans la liste fournie par l'office des locataires.

La personne avec qui j'ai signé le contrat, m'a dit de faire un recommandé en expliquant ce qui s'était passé mais rien n'est sûr pour le remboursement.

Je voulais savoir si il y avait un recours possible pour être sûr d'obtenir le remboursement ? car pour eux, la possibilité de se rétracter sous 7 jours, ne s'applique pas dans ces types de contrats.

Je vous remercie par avance pour les réponses que j'attends avec impatience !

Cissou